



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

En préambule et suite au décès de M. le Maire, qui nous a quittés malheureusement le 21 juin dernier, M. le Premier Adjoint rappelle que ce dernier s'est énormément investi pour sa commune.

Il fait observer une minute de silence et de recueillement à sa mémoire.

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, adjoint au maire, remplaçant le maire dans la plénitude de ses fonctions, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 13

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Patrick BATAILLER, Mathieu BONNEL, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Nathalie RONCO, Françoise ROL.

Absents : Eric PAPOZ (procuration à Christelle BATAILLER)
Sébastien ROSSAT (procuration à Patrick BATAILLER)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

L'approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2017 est reporté.

L'adjoint au maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Lancement d'un groupement de commande pour le fonctionnement des navettes inter-stations pendant la saison hivernale
- Approbation de la convention avec le département pour le déneigement de la route départementale par la commune et de la route communale par le département : secteurs Pierre Pin Dessus et hameau de Charvin
- Demande d'occupation du domaine public :
 - o Organisation balade poney par M. Jean-Noël DELEGLISE
 - o Dénonciation de la convention par M. Yan SIMON pour l'installation de jeux gonflables et reprise par Alexis BONNEL
- Projet d'arrêté concernant la baignade au petit lac de la Toussuire
- Modification de l'encaisse du régisseur du cinéma et changement du régisseur suppléant
- Prolongation du contrat de Lara au service administratif
- Prise en charge des frais de la cérémonie du maire – du paiement des 8 jours restant de son indemnité de maire – du paiement du loyer du mois de juin –
- Activation de la signature électronique
- Validation du montant définitif de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la maison « Covarel » en Maison des Assistants Maternels

1 – ELECTION SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS

Au vu de la vacance d'un siège de sénateur annoncé par le Sénat et paru au Journal Officiel de la République Française, suite à la démission de Michel BOUVARD de son mandat de sénateur de la Savoie, une élection partielle d'un sénateur dans le département de la Savoie doit avoir lieu.

1 - Mise en place du bureau électoral :

Monsieur COVAREL Bernard, Adjoint au maire, a ouvert la séance.

Madame Nathalie RONCO a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

L'adjoint au maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 du CGCT était remplie (majorité des membres en exercice du conseil municipal).

L'adjoint au maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par lui en l'absence du maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. AUGERT Fernand, M. COVAREL Bernard, M. BONNEL Mathieu et M. BATAILLER Patrick.

2 - Mode de scrutin :

L'adjoint au maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

L'adjoint au maire a indiqué que conformément aux articles L284 et L286 du code électoral, le conseil municipal devait élire TROIS délégués et TROIS suppléants.

Résultat de l'élection

L'adjoint au maire a proclamé élus délégués les candidats suivants : Messieurs Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Mme Christelle BATAILLER, il a ensuite proclamé les suppléants : Messieurs Mathieu BONNEL, Patrick BATAILLER, Frédéric DUPUIS.

2 – SERVITUDE DE COUR COMMUNE ET SERVITUDE DE PASSAGE

Lors du Conseil Municipal du 7 juin dernier, il avait été acté la constitution d'une servitude de cour commune dans le cadre du permis de construire de 5 bâtiments au lieu-dit « Champs l'Eriscal » Mais, il est nécessaire également d'acté sur une servitude de passage qui part de nord-ouest de la parcelle cadastrée section A 523, traverse cette parcelle d'est en ouest sur une bande de 6 mètres de marge au sud de ladite parcelle pour aboutir à l'extrême sud-ouest de ladite parcelle section A 523.

Vote : 11 Pour – 2 abstentions (Christelle et Patrick BATAILLER)

3 – LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE, VILLAREMBERT-LE CORBIER et LE SIDEL POUR LA PASSATION DU MARCHE DES NAVETTES

Le Conseil Municipal autorise le lancement de ce groupement de commandes ayant pour objet, la prestation de transport de personnes par navettes régulières internes à la station de la Toussuire.

Vote : à l'unanimité

4 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE RELATIVE AU DENEIGEMENT

L'adjoint au maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention entre la commune et le département de la Savoie qui a pour objet de définir les conditions de l'intervention de la commune pour le déneigement de la route départementale (RD78 au lieu-dit Pierre Pin Dessus et de celle du département pour le déneigement de la voie communale VC desservant le hameau de Charvin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette convention et autorise l'adjoint au maire à la signer et d'en faire assurer l'exécution.

Vote : à l'unanimité

5 – APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DES ACTIVITES DE L'ETE 2017

a – Balade en poneys

Convention avec le Centre Equestre du Corbier représenté par M. DELEGLISE Jean-Noël pour l'organisation des balades en poney à l'intérieur d'un périmètre défini et accord pour l'installation d'un petit chalet d'accueil ; l'indemnité d'occupation est fixée au minimum à 153 € pour l'été 2017.

Pendant les manifestations, un arrêté municipal sera pris pour délimiter son domaine d'intervention.

b – Activités « Jeux gonflables »

M. Yan SIMON dénonce la convention qui le liait à la commune pour l'activité « jeux gonflables ».

C'est M. Alexis BONNEL qui reprend cette activité et qui demande à la commune d'occuper le même emplacement. L'indemnité d'occupation est fixée à 800 €.

Vote : à l'unanimité

6 – ARRETE BAINADE INTERDITE AU PETIT LAC A LA TOUSSUIRE

Le Conseil Municipal réfléchit à la prévention à mettre en place sur les risques liés à cette activité.

Pas de vote

7 – AUGMENTATION DE L'ENCAISSE QUE LE REGISSEUR DU CINEMA EST AUTORISE A CONSERVER

Au vu des recettes du cinéma et surtout pendant les vacances de février, il est nécessaire de relever l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

Vote : à l'unanimité

8 – PROLONGATION DU CONTRAT LARA GIGUET AU SERVICE ADMINISTRATIF

Le conseil Municipal valide la prolongation du contrat de Lara GIGUET au service administratif à raison d'une journée par semaine jusqu'au 23 Août et de 3 jours par semaine à compter de mi-septembre.

Vote : à l'unanimité

9 – DECES DU MAIRE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA CEREMONIE DE M. BERNARD ANSELME - PAIEMENT DE SES INDEMNITES ET PAIEMENT DU LOYER DU MOIS DE JUIN 2017.

a) Après les funérailles de M. Bernard ANSELME, Maire, une petite collation sous forme de buffet a été organisé. Ce qui a permis à beaucoup de personnes de se retrouver et de se rappeler les instants joyeux et les souvenirs partagés avec le défunt tout en lui rendant un hommage collectif.

Bernard COVAREL demande au Conseil Municipal, la possibilité de prendre à la charge de la commune cette dépense qui s'élève à 800 €.

b) Indemnité du maire : Monsieur le Maire est décédé le 21 juin dernier mais son indemnité avait été déjà mandatée jusqu'au 30 juin 2017.

Bernard COVAREL demande la possibilité de ne pas réclamer la somme calculée entre le 21/06 et le 30/06.

Loyer de l'appartement communal du mois de juin

Le loyer du mois de juin 2017 sera compté en entier car la remise des clés n'a pas été effectuée.

Vote : 12 pour – 1 contre (Fernand AUGERT)

10 – PASSAGE EN SIGNATURE ELECTRONIQUE ET RENOUELEMENT DE LA CLE SERVANT A DEMATERIALISER LA TRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS.

La commune s'est engagé dans une démarche de dématérialisation totale permettant aujourd'hui de réduire le délai global de paiement et de payer rapidement les fournisseurs.

Plus de papier, un scanner et une signature électronique suffisent.

Considérant que Monsieur l'adjoint au maire disposera d'une clé permettant de signer électroniquement les bordereaux sur la plateforme de la collectivité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. COVAREL de demander la signature électronique.

Renouvellement de la clé servant à dématérialiser la transmission des actes administratifs

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 mars 2014, avait décidé de passer à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs par voie électronique.

La clé qui servait à cette transmission arrive à échéance le 8 juillet 2017.

Le Conseil Municipal autorise l'adjoint au maire à renouveler cette clé.

Vote : à l'unanimité

11 – PROJET DE CREATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLE AU CHEF LIEU A FONTCOUVERTE

Les travaux vont débuter le 10 juillet 2017. Il est nécessaire d'ajuster le contrat de maîtrise d'œuvre au vu du montant des travaux. Les honoraires s'élèveront à 10.944.23 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'honoraires.

Vote : à l'unanimité

11 – ESTER EN JUSTICE

DIVERS

1 - Point sur les TAP : un courrier a été envoyé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale pour le retour à la semaine de 4 jours.

Dernière minute : le retour à la semaine de 4 jours a été acceptée à compter de la rentrée 2017.

2 - Demande de prise en charge des frais de scolarité au Conservatoire de musique de St Jean de Maurienne – Cette réflexion sera engagée avec la Communauté de Communes.

3 – Remerciements de Lorna BONNEL pour le soutien financier que la commune lui apportera pour sa future saison de ski alpinisme 2017/2018.

4 – A la suite de la suppression des TAP (Temps d'activité péri-scolaire) sur l'école de Fontcouverte, les heures effectuées par la personne en place seront remplacées par la mise en place **d'une garderie péri-scolaire** qui fonctionnera toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Elle fonctionnera de 7 h30 à 8h30 et de 16 h 30 à 17 h 30.

Séance levée à 21 H

L'adjoint au maire,

Bernard COVAREL